

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Permettre à tout public le souhaitant, une VAE pour un diplôme relevant du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,  
Pour les personnes qui le souhaitent, le CFPPA de la Dordogne assure une prestation d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience

■ Cette prestation dure 24 heures au maximum et sa durée s'adapte à votre besoin d'accompagnement

### Conditions d'admission :

- La prestation d'accompagnement fait l'objet de la signature d'un contrat «démarche d'accompagnement VAE» qui définit votre parcours VAE et détermine les modalités.
- Justifier d' 1 année d'expérience en lien avec le diplôme visé.

### Financement :

- Pour les salariés : s'adresser à votre OPCA. Possibilité d'une prise en charge avec un congé VAE ou avec votre CPF
- Pour les demandeurs d'emploi : Possibilité d'un financement par Pôle Emploi ou par le Conseil Régional en s'adressant au Point Régional Conseil VAE Dordogne  
Coordonnées - Résidence Lamartine- 11 av Georges Pompidou 24000 PERIGUEUX  
Téléphone : 05-53-45-46-90
- Possibilité d'un financement personnel

### Public concerné :

- Toute personne souhaitant faire valider un diplôme relevant du Ministère de l'Agriculture par le biais de la VAE (du niveau V à BAC+2)

### Contenu de la prestation:

Pour une durée maximale de 24 heures :

- Réception et information des candidats à la VAE
- Aide à la constitution du DDI (Dossier de Demande d'Inscription)
- Accompagnement à la constitution du dossier de validation
- Préparation à l'entretien avec le jury
- Au besoin, point d'étape post-jury

### Contact :

- Catherine Farcy Boisseau formatrice et accompagnatrice VAE
- 05 53 02 61 30
- catherine.farcy@educagri.fr